

Chapitre 3

Agriculture et développement rural en Turquie

Ce chapitre concerne le rôle de l'agriculture dans l'économie rurale, et plus particulièrement la part qu'occupe ce secteur dans le PIB et l'emploi. Le chapitre analyse l'évolution des mesures de développement rural liées à l'agriculture, en portant principalement sur la stratégie nationale de développement rural adoptée en 2006.

3.1. Contexte

La Turquie se distingue des autres pays de l'OCDE par le caractère plus agricole et la population relativement plus importante de ses zones rurales. D'après les données 2009 de l'Institut de statistique (TurkStat), 31 % environ des Turcs entrent dans la catégorie des ruraux (dès lors qu'ils vivent dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants) et l'agriculture emploie approximativement 63 % de la main-d'œuvre rurale.

Les principaux problèmes auxquels sont confrontées les zones rurales peuvent être résumés comme suit : main-d'œuvre peu instruite et peu qualifiée ; manque d'efficacité des structures institutionnelles et des organisations agricoles (coopératives, syndicats de producteurs, etc.) ; peuplement dispersé dans certaines régions ; développement et entretien insuffisants des infrastructures matérielles, sociales et culturelles ; forte dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance ; éventail trop restreint d'activités rémunératrices, agricoles et non agricoles ; taux élevé de chômage invisible et bas niveau de revenu ; migration croissante (exode vers les villes et d'autres régions) ; et vieillissement de la population rurale.

Les mesures de développement rural relèvent principalement du ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales (TKB), qui agit en coordination avec d'autres organismes publics (ABGS, 2005). Le TKB coopère notamment avec le ministère de l'Environnement et des Forêts (ÇOB), la Direction générale des ouvrages hydrauliques d'État (DSI), l'Administration de développement régional pour le projet du Sud-Est anatolien (GAP BKİ) et l'Office national de planification (DPT), dont la mission consiste à élaborer les plans de développement et à en coordonner l'application, à l'échelon national et régional. La mise en œuvre des projets intégrés de développement rural, financés pour l'essentiel par le Fonds international de développement agricole (FIDA) ou des organismes internationaux d'aide au développement, incombe uniquement au DPT.

Les politiques de développement rural en Turquie ont surtout visé à moderniser les infrastructures économiques et sociales dans les campagnes, afin d'améliorer le niveau de vie des populations et de freiner l'exode rural. D'une manière générale, l'accent a été mis sur les aspects suivants : modernisation des liaisons de transport et de télécommunications dans les zones rurales pour faciliter la circulation des biens et services ; amélioration des services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé et des installations sanitaires ; action en faveur de la réforme agraire et du remembrement des terres.

Le développement rural a longtemps été inscrit dans le cadre de la politique générale de développement, et axé sur des grands projets d'équipement, sous l'autorité du DPT. En outre, des projets sectoriels visaient à améliorer les infrastructures rurales et agricoles afin d'accroître la production agricole et de faire progresser les services de santé et d'éducation.

Après le lancement du processus de planification dans les années 60, avec le 1^{er} plan national de développement, des « projets de développement rural » ont été mis en route dans différentes provinces et régions du pays. Il s'agissait avant tout de mieux utiliser les ressources naturelles (par des projets d'irrigation, par exemple) et de résorber les

écarts socio-économiques entre régions. Des initiatives ont été prises pour rénover les infrastructures, améliorer la production végétale et animale, accroître les revenus de la population, protéger l'environnement et le patrimoine rural, et organiser des activités locales appelées à contribuer au développement rural. La diversification des activités économiques dans les campagnes a été ajoutée plus tardivement, à la faveur de projets financés par l'UE et d'un nouveau programme de soutien du TKB.

C'est à une date récente (fin janvier 2006) que la Turquie a adopté sa première stratégie nationale de développement rural, pour répondre aux conditions d'adhésion à l'UE. Cette stratégie est au cœur de l'instrument d'aide de préadhésion dans le domaine du développement rural (IPARD) de l'UE. La stratégie nationale de développement rural et la loi sur l'agriculture, qui décrit les principaux moyens d'intervention applicables au secteur, servent de base aux mesures à prendre en matière d'agriculture et de développement rural.

Les principaux objectifs des mesures de développement rural se rapportent actuellement à la candidature de la Turquie à l'entrée dans l'UE, et des plans nationaux de développement sont élaborés pour : assurer la cohésion sociale et la compétitivité en élevant le niveau de revenu des populations rurales ; développer les ressources humaines dans les campagnes, moyennant des efforts en matière de formation et d'organisation participative ; et protéger le patrimoine écologique et culturel des zones rurales.

Indépendamment de la stratégie nationale de développement rural, plusieurs projets spécifiques de développement rural et régional ont été mis en œuvre depuis les années 70, à l'échelle des provinces ou des régions. Ils ont bénéficié d'apports financiers extérieurs, notamment de la Banque mondiale et du FIDA¹. Le projet de développement rural Çorum-Çankırı, soutenu par la Banque mondiale et le FIDA, a été le premier à voir le jour, en 1972. D'autres ont suivi, avec l'aide du FIDA puis d'autres donateurs (pour de plus amples informations, voir Aksoy, 2005, et TKB, 2007).

Ces projets de développement rural couvrent des activités de divers types : développement de l'agriculture et de l'élevage, irrigation, restauration de zones humides, construction de routes villageoises et forestières, réservoirs d'eau potable, approvisionnement en eau potable, augmentation de la production végétale et animale, création de zones boisées (Aksoy, 2005 ; TKB, 2007).

3.2. Stratégie nationale de développement rural

La stratégie nationale de développement rural, axée sur l'harmonisation économique et sociale avec les normes de l'UE, s'inscrit dans la perspective de l'adhésion (ABGS, 2005). Première du genre en Turquie, elle a été élaborée conformément aux plans nationaux de développement et en référence à la politique de développement rural de l'UE.

Sa principale finalité est de faire en sorte que les zones rurales offrent des conditions de vie et d'emploi durables sur place, dans une optique d'équilibre avec les zones urbaines, en exploitant les ressources et possibilités locales, tout en protégeant l'environnement et le patrimoine naturel et culturel des campagnes (SPO, 2006).

Les quatre objectifs stratégiques retenus pour y parvenir peuvent être récapitulés comme suit.

- *Développement économique et augmentation des débouchés* : diversifier l'économie rurale et créer un secteur agroalimentaire compétitif, par la mise en place d'organisations de producteurs, une utilisation rationnelle des ressources en eau et en sols, une plus

grande compétitivité de l'industrie agroalimentaire turque, un renforcement des droits des consommateurs et une amélioration de la sécurité des aliments.

- *Développement des ressources humaines* : améliorer les capacités locales en renforçant les services d'éducation et de santé, en luttant contre la pauvreté et en augmentant l'employabilité des groupes défavorisés.
- *Amélioration des services d'infrastructure et de la qualité de vie dans les zones rurales* : investir dans les infrastructures rurales, aménager et protéger les agglomérations rurales.
- *Protection et amélioration de l'environnement rural* : adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, protéger les écosystèmes forestiers et faire prévaloir une exploitation viable des ressources du milieu, et mieux gérer les zones protégées.

Ces tâches et priorités stratégiques sont conformes aux objectifs de développement rural de l'UE. Par exemple, pour répondre durablement aux besoins de l'agriculture, et des campagnes en général, la stratégie envisage le développement des zones rurales selon une approche intersectorielle intégrée. Cette approche se veut également cohérente avec la stratégie de l'UE concernant les zones rurales. Comme dans le cadre de l'UE, l'une des priorités de la stratégie nationale de développement rural pour la prochaine période de programmation consiste à faire progresser la compétitivité des secteurs agricole, forestier et alimentaire. La stratégie vise également à améliorer l'état de l'environnement et la qualité de la vie dans les zones rurales, tout en diversifiant l'économie rurale et en renforçant les capacités locales.

La stratégie renvoie également aux objectifs du 9^e plan de développement 2007-13 (axe 1 : accroître la compétitivité et améliorer l'efficacité des structures agricoles ; augmenter l'emploi ; et assurer le développement régional), qui englobent les aspects sectoriels et territoriaux du développement rural. Par ailleurs, elle met l'accent sur la nécessité de prendre en compte les inégalités et les déséquilibres affectant actuellement le développement des zones rurales d'une région à l'autre.

En août 2010, un nouveau plan de développement rural (2010-13) a été adopté sur décision du Conseil supérieur de la planification. Il vise à sensibiliser les acteurs concernés en suivant les activités des organismes publics qui prennent part à la mise en œuvre de la politique rurale.

3.3. Programmes de développement rural liés à l'agriculture

Union européenne : programme de développement rural au titre de l'IAP pour la Turquie

En tant que pays candidat, la Turquie peut bénéficier de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) de l'UE, destiné aux pays candidats ou candidats potentiels, et plus particulièrement du volet « développement rural ». Le Programme de développement rural au titre de l'IAP (IPARD) se déroule sur sept ans, de 2007 à 2013. Il a pour but d'aider les pays à se préparer à mettre en œuvre la politique agricole commune (PAC) dès leur adhésion, en alignant leur secteur agricole sur les normes de l'UE applicables après leur entrée, et à élaborer une politique pour le secteur agricole et les zones rurales.

Le programme IPARD pour la Turquie envisage à la fois les priorités et des besoins du pays durant la période de préadhésion sous l'angle du développement rural, en accord avec les priorités retenues par le 9^e plan de développement (2007-13), la stratégie agricole (2006-10) et la stratégie nationale de développement rural, ainsi qu'avec les priorités stratégiques du document indicatif de planification pluriannuelle (DIPP) de l'UE.

Il a été élaboré par le TKB en collaboration étroite avec d'autres organismes publics, compte tenu des avis de tous les acteurs concernés : autorités locales, partenaires sociaux, économiques et environnementaux, groupes d'experts, ONG et universités². Une agence IPARD a été désignée pour la mise en œuvre du programme, mais la Commission européenne ne lui a pas encore délégué cette compétence sur le terrain – elle devrait le faire en 2011.

Le programme IPARD définit plusieurs filières agricoles prioritaires, comme les produits laitiers, la viande, les fruits et légumes, ainsi que la pêche, et doit s'appliquer dans 42 provinces. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- moderniser le secteur agricole et les activités de transformation, par des gains d'efficacité et de compétitivité, tout en facilitant l'alignement sur l'acquis de l'UE – en ce qui concerne les normes de sécurité des aliments, les normes vétérinaires, phytosanitaires, environnementales ou autres, comme précisé dans le paquet « élargissement » ;
- renforcer les capacités et préparer la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et de la méthode Leader ; et
- développer et diversifier l'économie rurale, améliorer la qualité de la vie et accroître l'attrait des campagnes, lutter contre l'exode rural.

Les fonds de l'IPARD (874 millions EUR, soit 18 % du concours financier total au titre de l'IAP) doivent être utilisés dans le cadre d'un unique programme de développement rural pluriannuel allant de 2007 à 2013. La dotation totale atteint 1.165 million EUR avec la contribution de la Turquie, d'un montant de 291 millions EUR. Le budget du projet devrait être pris en charge à 25 % par les bénéficiaires, à 25 % par le gouvernement turc et à 50 % par l'UE. Parmi les bénéficiaires, la priorité est donnée aux jeunes agriculteurs des régions montagneuses. Un montant de 212 millions EUR, financé par l'UE à hauteur de 75 % (159 millions EUR), a été alloué au programme de développement rural pour la période 2007-09 (tableau 3.1). Un organisme public de soutien à l'agriculture et au développement rural a été mis en place pour gérer et appliquer le programme IPARD.

Tableau 3.1. Budget du programme IPARD pour la Turquie, 2007-09

	Dépenses publiques			Part en %
	Total en millions EUR	Concours de l'UE en %	Concours de l'UE en millions EUR	
Axe 1 – Améliorer l'efficacité du marché et la mise en œuvre des normes communautaires	154.955	75	116.216	73
Axe 2 – Préparer la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et de stratégies de développement au niveau local ¹	–	–	–	–
Axe 3 – Développer l'économie rurale	53.066	75	39.800	25
Assistance technique	3.980	80	3.184	2
Total	212.001		159.200	100

1. Les mesures de l'axe 2 seront détaillées après un processus de renforcement des capacités et seront ensuite présentées, pour adoption, au Comité pour le développement rural.

Source : CE (2007), Programme de développement rural au titre de l'IAP (IPARD) pour la Turquie, 20 décembre, MEMO/07/609.

Axe 1 – Améliorer l'efficacité du marché et la mise en œuvre des normes communautaires

Les fonds seront absorbés pour une très large part (73 %) par l'axe 1 et serviront à mettre en œuvre trois mesures :

- investissements dans les exploitations agricoles, pour leur permettre de se restructurer et de s'adapter aux normes communautaires (40 % de l'aide publique prévue pour l'axe 1) ;
- investissements dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et halieutiques, pour permettre une restructuration et une adaptation du secteur aux normes communautaires (28% de l'aide publique prévue pour l'axe 1) ; et
- aide à l'établissement de groupements de producteurs (5 % de l'aide publique prévue pour l'axe 1).

Le soutien accordé pour la réalisation de ces trois objectifs ira principalement aux filières dans lesquelles les normes de l'UE à mettre en œuvre pour assurer la transposition de l'acquis sont particulièrement nombreuses et exigeantes – en particulier celles des produits laitiers, carnés, halieutiques et aquacoles, ainsi que des fruits et légumes. Tous les investissements doivent respecter les normes de l'UE, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'hygiène et la qualité du lait dans l'industrie laitière, de même que sur le stockage du fumier/des effluents dans les filières lait, viande et poisson.

Axe 2. Préparer la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et de Leader

Le programme donne un aperçu des actions préparatoires prévues pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (lutte contre l'érosion, conservation des ressources en eau, biodiversité), et de la méthode Leader (acquisition de compétences, mise en œuvre de stratégies de développement local, frais de fonctionnement des groupes d'action locale agréés, projets de coopération entre ces groupes compris). Ces mesures seront détaillées et soumises, pour adoption, au Comité pour le développement rural, après un processus de renforcement des capacités, englobant les capacités institutionnelles, et une formation au cours de la période 2010-13.

Axe 3. Développer l'économie rurale

Les grandes priorités de l'axe 3 sont les suivantes : contribuer à développer l'économie rurale, diversifier les activités, agricoles et non agricoles, et soutenir la formation de microentreprises afin de créer des emplois tout en maintenant les emplois existants dans les zones rurales. Le soutien visera plus particulièrement : la diversification et le développement dans les exploitations d'activités telles que l'apiculture et la production de miel, la production de plantes médicinales, aromatiques ou ornementales ; et la vente de produits locaux et le développement de microentreprises d'artisanat traditionnel, d'agrotourisme et d'aquaculture. Cet axe bénéficie d'un quart des fonds du programme IPARD.

On notera que certains objectifs prioritaires sont communs au programme IPARD et à la stratégie nationale de développement rural, dont l'approche générale et les grandes orientations sont les mêmes. Le programme IPARD comporte toutefois des objectifs spécifiques (TKB, 2007). Par exemple, il privilégie les quatre filières les plus pertinentes pour l'alignement sur l'acquis de l'UE (lait, viande rouge et volaille, poisson, fruits et légumes),

ainsi que les filières alimentaires connexes. S'agissant de l'environnement, les actions préparatoires pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales sont envisagées dans le programme IPARD à titre pilote, étant donné la complexité de la tâche. En ce qui concerne la diversification de l'économie rurale, le programme porte sur le lancement ou l'essor d'activités agricoles et non agricoles dans des domaines bien précis.

Par ailleurs, le programme IPARD ne prend pas expressément en compte certains des objectifs affichés de la stratégie nationale de développement rural : développer les ressources humaines par l'éducation et l'offre de services de santé ; lutter contre la pauvreté et augmenter l'employabilité des groupes défavorisés, moyennant des enseignements professionnels et la formation à la création d'entreprises, des services de conseil et la couverture des travailleurs ruraux par un système de sécurité sociale, ou une assistance sociale et des services sociaux ; et améliorer les services d'infrastructure dans les zones rurales, et en faciliter l'accès pour les populations (TKB, 2007).

Programme de soutien aux investissements de développement rural³

La mise en œuvre du programme de soutien aux investissements de développement rural (KKYDP) a commencé en 2006 dans 65 provinces (autres que les 16 provinces déjà visées par le programme d'investissement participatif au niveau des villages – KBKYP – du projet TRUP ; le KKYDP complète le KBKYP) (TKB, 2007). Le KKYDP comprend deux volets : activités économiques et infrastructures agricoles.

Le soutien aux investissements dans les activités économiques englobe : les bâtiments, neufs ou inachevés, destinés au stockage, à la transformation et au conditionnement de produits agricoles ; l'augmentation de capacité ou la remise à niveau technologique des installations en place servant au stockage, à la transformation et au conditionnement de produits agricoles ; la construction de serres utilisant des énergies de substitution ; et les équipements modernes d'irrigation sous pression.

Bénéficiaires de ce soutien les personnes physiques et morales (notamment les coopératives agricoles et leurs unions) inscrites au registre national des agriculteurs et autres systèmes d'enregistrement. Le montant maximum accordé est de 100 000 TRY pour les personnes physiques et de 500 000 TRY pour les personnes morales. Le soutien public représente 50 % du total. Le soutien aux investissements dans les infrastructures agricoles vise l'amélioration et le développement des systèmes d'irrigation en place, par le passage à l'irrigation sous pression. Les bénéficiaires sont les coopératives d'irrigation, les collectivités au niveau infra-provincial et les unions de prestations de services aux villages. Le montant maximum accordé est de 500 000 TRY, et le soutien public représente 75 % du total. S'ajoute un soutien pour l'achat de nouvelles machines agricoles, notamment de ramasseuses-presses et d'ensileuses, de systèmes d'irrigation sous pression et de nouveaux véhicules de transport frigorifique.

Projets relatifs à l'agriculture et au développement rural financés par des donateurs internationaux

Programme d'investissement participatif au niveau des villages (KBKYP)

Le programme d'investissement participatif au niveau des villages (KBKYP), un des trois éléments du « programme de développement rural participatif » intégré au TRUP en 2004, est resté en vigueur pendant trois ans. Il avait pour objectif de soutenir des activités locales déterminées par la demande, englobant la transformation, la commercialisation et

autres activités menées à petite échelle en dehors des exploitations, ainsi que la réfection des infrastructures desservant les zones rurales reculées. Il visait également à renforcer, au niveau provincial et local, les capacités de préparation et de mise en œuvre des projets dans l'optique du programme IPARD.

Les investissements en faveur de la production agricole et de l'activité économique locales ont été soutenus par le KBKYP dans les domaines suivants : i) au stade de la transformation, augmentation de capacité et/ou remise à niveau technologique des entreprises agroalimentaires ; ii) soutien aux entreprises entrant dans le secteur ; iii) serres ; iv) mise en place d'installations frigorifiques ; v) réfection des équipements d'irrigation existants ; et vi) systèmes d'irrigation sous pression à petite échelle.

Le KBKYP, appliqué à titre pilote dans 16 provinces sélectionnées selon un ensemble de critères définis conjointement par le gouvernement turc et la Banque mondiale, était expressément conçu en prévision des programmes de préadhésion à l'UE. Il comportait initialement deux volets, selon que les investissements locaux déterminés par la demande concernaient le secteur public ou le secteur privé.

S'agissant du secteur privé, pouvaient bénéficier du programme les agriculteurs et tout acteur engagé dans une activité à petite échelle en milieu rural, ainsi que des groupements d'exploitants, des coopératives et autres organisations agricoles. Le volet axé sur le secteur public visait la remise en état des infrastructures de services publics.

Les investissements du volet public ont bénéficié d'un concours plus important (jusqu'à 75 %) et de plafonds financiers plus élevés (coûts allant jusqu'à 300 000 USD) que les investissements dans les entreprises agroalimentaires privées (au maximum, concours de 50 % et coûts de 250 000 USD). En trois ans, plus de 50.5 millions TRY (38 millions USD) ont été versés au titre du KBKYP. D'après une analyse, ce programme a eu un impact appréciable sur les villages concernés, mais il aurait gagné à être conçu et mis en œuvre de façon plus satisfaisante, ce qui supposait sans doute une période d'élaboration plus longue selon des modalités plus classiques (Banque mondiale, 2009).

En 2008, le « programme de développement rural participatif » du TRUP a pris fin, pour être intégré au « soutien aux investissements de développement rural » lancé en 2006. Le nouveau programme, financé sur le budget national, vise à soutenir dans tout le pays des activités englobant la transformation, la commercialisation et autres activités menées à petite échelle en dehors des exploitations, ainsi que la réfection des infrastructures publiques d'irrigation. Les équipements et machines répondant aux besoins de modernisation des exploitations agricoles ont été inclus dans le programme en 2007.

Les investissements prévus dans les 81 provinces portent sur les domaines suivants : séchage et stockage du maïs ; collecte, réfrigération et transformation du lait ; stockage, transformation et conditionnement des fruits et légumes ; construction de serres utilisant des énergies de substitution (géothermique, solaire, éolienne, etc.) ; transformation de la viande, transformation et conditionnement des légumineuses alimentaires, ainsi que des produits d'apiculture.

Le volet consacré au secteur privé est ouvert aux agriculteurs et à tout acteur engagé dans une activité à petite échelle en milieu rural, ainsi qu'aux groupements d'exploitants, coopératives et autres organisations agricoles. Le concours financier a été fixé à 50 % pour les propositions d'investissement du secteur privé, et à 75 % pour celles du secteur public.

Autres projets

Le projet du Sud-Est anatolien (*Güneydoğu Anadolu Projesi – GAP*) est le plus vaste des projets de développement rural entièrement financés par le gouvernement turc (GAP, 2008 ; Aksoy, 2005). Il s'inscrit dans un plan de développement régional intégré et plurisectoriel (et englobe en fait plusieurs projets) en faveur de l'essor durable de l'Anatolie du Sud-Est – une des régions les moins développées de Turquie.

Dans un premier temps, il s'agissait de mettre en valeur les ressources en sols et en eau de la région, en construisant 22 barrages et 19 centrales hydroélectriques à des fins d'irrigation et de production d'énergie, parallèlement à d'autres investissements liés à l'irrigation (GAP, 2008). Plus tard, avec le schéma directeur établi en 1989 et revu en 2002, le GAP est devenu un projet de développement régional intégré visant à promouvoir un développement humain durable dans tous les secteurs, par des investissements dans l'agriculture, l'industrie, les transports, l'éducation, la santé et la construction d'infrastructures rurales et urbaines.

L'initiative regroupait à l'origine des projets d'irrigation et de production d'hydroélectricité sur l'Euphrate et le Tigre. Aujourd'hui, le GAP couvre des secteurs tels que l'irrigation, la production d'énergie hydraulique, l'agriculture, l'industrie, les infrastructures urbaines et rurales, la sylviculture, l'éducation, l'agrotourisme et la santé. Il vise essentiellement à résorber les écarts de développement entre régions, en élevant les niveaux de revenu et en améliorant les conditions de vie, et à contribuer aux objectifs nationaux de développement, comme la stabilité sociale et la croissance économique, en augmentant la productivité et les débouchés dans les zones rurales.

Après un examen du GAP, le Plan d'action du GAP (2008-12), assorti des mécanismes de financement budgétaires nécessaires, a été élaboré et mis en application en mai 2008. Il comprend des politiques, des stratégies et des mesures de mise en œuvre du projet à moyen terme, qui répondent avant tout aux besoins d'infrastructure, notamment d'irrigation, et accélèrent le développement social et économique de la région. Il vise à porter le taux d'activité de la population active et le taux d'emploi de la région au niveau de la moyenne nationale⁴. Le Plan d'action du GAP prévoit l'irrigation de 1.06 million d'ha dans la région visée pour 2012, et l'affectation de 6 milliards USD de fonds supplémentaires à des projets désignés comme hautement prioritaires. L'accent a été mis sur la construction de barrages et de canaux d'importance majeure dans la première partie de la mise en œuvre du Plan d'action (2008-10), et la construction de systèmes d'irrigation doit s'accélérer en 2011.

Parmi les autres projets de développement en cours financés par des donateurs internationaux, il faut en citer deux : *Sivas-Erzincan* et *Diyarbakır-Siirt-Batman*. L'investissement total consacré au projet *Sivas-Erzincan* s'élève à 30 millions USD ; une partie du financement provient du FIDA et de l'OPEP. Ce projet est notamment axé sur les grands objectifs suivants : accroître la productivité agricole et élever les niveaux de revenu des ruraux pauvres dans les zones les moins avancées des provinces visées ; multiplier les possibilités d'emploi dans les campagnes et encourager les initiatives des exploitants ou groupements d'exploitants ; améliorer les infrastructures matérielles et sociales ; mettre en place des organismes autonomes répondant directement aux besoins des ruraux pauvres, et renforcer ceux qui existent ; et améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes des collectivités rurales défavorisées. Les principaux groupes visés par le projet sont les ruraux pauvres – hommes, femmes et jeunes – des provinces de Sivas et d'Erzincan.

Le montant total consacré au projet de développement Diyarbakır-Batman-Siirt, également financé en partie par le FIDA, s'établit à 37 millions USD. Ce projet a pour finalité d'améliorer la situation économique et sociale de la population rurale des provinces visées. Ses objectifs sont les suivants : faire progresser l'efficacité économique et la qualité de la vie en s'appuyant sur les modèles actuels de production et d'emploi dans les villages des provinces considérées ; diversifier les activités rémunératrices, à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations, et accroître l'emploi ; et soutenir la mise en place de capacités, au niveau individuel et institutionnel, pour développer l'employabilité des membres du groupe visé.

Notes

1. Autres donateurs internationaux : UE, Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque islamique de développement (BID) et Agence japonaise de coopération internationale (JICA).
2. Le programme a été approuvé par le comité pour le développement rural de la Commission européenne le 19 décembre 2007. La décision du comité a été approuvée par la Commission européenne le 25 février 2008 et par le Conseil supérieur de la planification de la Turquie le 30 décembre 2009.
3. Il existe également plusieurs programmes de soutien à des infrastructures rurales non agricoles – programme de soutien aux infrastructures villageoises (KOYDES) et projet de soutien aux infrastructures municipales, entre autres exemples – dont la mise en œuvre relève du ministère de l'Intérieur ou des autorités provinciales (TKB, 2007).
4. Administration de développement régional du GAP, www.gap.gov.tr/gap-action-plan/southeastern-anatolia-project-action-plan/objectives-and-targets, site consulté le 15 mars 2011.

Bibliographie

- Aksoy, E. (2005), « Rural Development Policies and Activities in Turkey », in D. Diakosavvas (dir. pub.) *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies*, actes de l'atelier de l'OCDE organisé à Bratislava, 24-26 octobre, OCDE, Paris.
- Ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Turkey (TKB) (2007), *Turkey: Instrument for Pre-Accession Assistance Rural Development (IPARD) Programme, (2007-2013)*, TKB, Ankara.
- Office national de planification (SPO) (2006), *National Rural Development Strategy*, sous-secrétariat du SPO, Ankara, <http://ekutup.dpt.gov.tr/bolgesel/strateji/kirsal-i.pdf>.
- Secretariat-General for EU Affairs (ABGS) (2005), *Required Additional Information Regarding the Subject of Rural Development*, www.abgs.gov.tr/files/tarama/tarama_files/11/sorular_cevaplar_files/cevaplar/Kirsal_Kalkinma_ilave.pdf.
- Southeastern Anatolia Project (GAP) (2008), *ACTION PLAN 2008-2012*, mai, http://includes.gap.gov.tr/files/ek-dosyalar_en/gap-action-plan/gap-action-plan.pdf.
- SPO (2010), *2010 Annual Programme, Ninth Development Plan (2007-13)*, sous-secrétariat du SPO, Ankara, www.dpt.gov.tr/DocObjects/Icerik/4248/2010_ANNUAL_PROGRAMME.



Extrait de :
Evaluation of Agricultural Policy Reforms in Turkey

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264113220-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Agriculture et développement rural en Turquie », dans *Evaluation of Agricultural Policy Reforms in Turkey*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264113244-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.